



Parc Technologique et Environnemental
Route des Salins - 34140 MEZE
TEL : 04 67 51 00 53
FAX : 09 70 32 11 11
contact@ardam.fr
www.ardam.org



B.P.J.E.P.S

Mention : Animateur trice

Spécialité : Education à l'Environnement vers un Développement Durable

L'objectif de l'ardam, du 14 Novembre 2018 à 18 Octobre 2019, est de former des animateur·trices Education à l'Environnement vers un Développement Durable, **orienté e s sur l'environnement méditerranéen**, qui développent des animations nature et s'appuient sur les pédagogies actives pour sensibiliser tous les publics.

Le BPJEPS est un diplôme de niveau IV.

Dans une dynamique collective co-animée par l'ardam et le GRAINE Occitanie, cette action fait intervenir en formation plusieurs associations régionales : Écologistes de l'Euzière,, APIEU, Ceméa, Le Merlet, Graine Occitanie.

Cette formation a pour but de former à 4 grandes compétences :

- Encadrer dans tout lieu et toute structure en prenant en compte tous les publics
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une action d'animation dans le champ de l'EEDD
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de l'EEDD

La formation propose également deux options au choix :

- Une Unité Capitalisable Complémentaire de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs formant à la direction de centres de loisirs et de vacances (84h en centre/ 105h en entreprise)
- Un Certificat de Spécialisation « Accompagnement à la Démarche de Développement Durable (CS A3D) : 77h en centre et application dans la structure de stage du · de la stagiaire BPJEPS.

Le déroulement se fait sur le principe de l'alternance : **700h** en centre de formation (**+ heures optionnelles**) et **805h** en entreprise soit **1505 h** minimum et **1589 h** maximum selon l'option choisie.

PERIODES EN ENTREPRISE

805 h en alternance

- Du 21 janvier au 1^{er} février 2019
- Du 23 avril au 7 mai 2019
- Du 1^{er} juillet au 7 septembre 2019
- du 6 au 22 mars 2019
- du 22 mai au 14 juin 2019
- du 18 septembre au 11 octobre 2019

Modules	heures	Thèmes abordés
Politiques Publiques, organisation territoriale, développement durable, les réseaux en EEDD, connaissance de la structure.	112	Les partenaires institutionnels de l'animation socioculturelle et les réseaux en EEDD, l'éducation populaire. Les différents types de structures d'accueil : organisation, fonctionnement et environnement institutionnel, Le travail en équipe, rôle statut fonction, organigramme, fiche de poste.
Publics et contextes	45.5	Approche psychologique, physiologique et sociologique de la petite enfance, enfance, adolescence, adultes, 3 ^{ème} âge, des publics spécifiques, empêchés et non captifs.
Pédagogie et outils techniques pédagogiques	112	Histoire de l'éducation et fondements pédagogiques, les différents courants pédagogiques, pédagogies actives, méthodes pédagogiques, outils et techniques d'animations, travaux pratiques.
Gestion de projet, préparation, évaluation d'une action d'animation EEDD	77	Méthodologie de projet d'animation, conception et préparation des fiches d'activités.
Posture et pratique professionnelle	101.5	Dynamique de groupe, place et posture de l'animateur·trice, gestion de conflits, analyse de pratiques Méthodologie de conception et de réalisation d'animation – Mises en situation en TP animation.
Communication	21	Communication écrite et orale, recherche documentaire, technologie de l'information et de la communication, constitution d'une documentation.
Entrer dans la nature et l'environnement méditerranéens	161	Connaissances naturalistes en écologie, biologie, géologie, faune flore. Approche des milieux naturels : garrigue, mer, littoral, urbains et ruraux. Enjeux, animations EEDD, mises en situation et analyse.
Gestion du groupe en formation	63	Suivi collectif et individuel du projet des stagiaires. Techniques de Recherche d'Emploi et certifications.
Réglementation	transversal	Réglementation du travail, juridique, jeunesse et sports, inspection académique, réglementation des espaces naturels protégés
OPTIONS : UCC DIRECTION D'UN ACM OU CS ACCOMPAGNEMENT DE DEMARCHES DE DD		
UCC Direction d'un accueil de loisirs ou d'un séjour de vacances	91	Les fonctions de direction d'un centre de loisirs ou d'un séjour de vacances : l'accueil, la gestion d'équipe, l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif
Certificat de Spécialisation CSA3D	63	Le Développement Durable - Les outils indispensables à l'animation de démarches participatives – les démarches participatives

PUBLICS CONCERNES

- Les publics demandeur·ses d'emploi
- Les salarié·es

Les candidat·e·s doivent avoir satisfait aux **exigences préalables** (cf. ci-dessous) et réussi les sélections. Des allègements sont possibles de même que l'accès à la VAE.

EXIGENCES PREALABLES

Une des attestations de formation relatives au secourisme suivante est obligatoire

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.

Les personnes titulaires d'une des qualifications suivantes satisfont aux exigences préalables et se voient délivrer par la DRJSCS l'attestation de réussite aux exigences préalables :

- brevet d'aptitude aux fonctions de direction (BAFD)
- brevet d'aptitude professionnel d'assistant·e animateur·trice technicien·ne (BAPAAT)
- tout certificat de qualification professionnelle (CQP) attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention
- tout diplôme de niveau IV et supérieur ;
- certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance » (CAP)
- diplôme d'aide médico psychologique (AMP)
- diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES)

Les personnes non titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-dessus doivent justifier (l'attestation de formation au secourisme reste obligatoire dans tous les cas) :

- d'une expérience d'animateur·trice professionnelle ou non professionnelle, auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil *
- produire une lettre de motivation pour le métier d'animateur·trice « éducation à l'environnement vers un développement durable »
- constituer un dossier récapitulant ses expériences bénévoles et /ou professionnelles en matière d'animation, support d'un entretien de 30 minutes maximum.

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont évaluées à partir des deux critères suivants :

- la capacité à expliciter ses expériences bénévoles et ou professionnelles d'animation
- la capacité à analyser ses expériences bénévoles et ou professionnelles d'animation en lien avec la spécialité « éducation à l'environnement vers un développement durable ».

Vérification des exigences préalables pour les personnes non titulaires des qualifications citées ci-dessus : **1er octobre 2018 de 12h30 à 13h30**

INSCRIPTION

Le **dossier d'inscription** est composé **des deux dossiers à envoyer dans la même enveloppe à l'ardam**

- **« Dossier de candidature ardam ».**
- **« Fiche d'inscription DRJSCS ».**

Ces documents sont à télécharger sur notre site Internet www.ardam.org.

Ils devront être renseignés et [retournés à l'ardam](#) accompagnés des pièces administratives demandées [avant le 17/09/2018](#).

INFORMATION COLLECTIVE, TESTS DE SELECTION ET POSITIONNEMENT

➤ **Information collective :** [1er Octobre 2018 de 9h à 10h](#)

➤ **Sélections/positionnement**

2 épreuves sont proposées :

○ **Epreuve 1 :** [1er Octobre 2018 de 10h15 à 12h15](#)

Epreuve écrite sur la connaissance du champ professionnel (animation et EEDD) pour évaluer les capacités rédactionnelles du·de la candidat·e et sa culture.

○ **Epreuve 2 :** [1er octobre 2018 de 13h30 à 17h00 et le 2 Octobre 2018 de 9h à 17h](#)

Epreuve orale : présentation du Projet Professionnel du·de la candidat·e et mise en situation d'animation à partir d'un sujet tiré au sort.

Lieu de la Réunion d'information collective et des sélections :
ardam – Parc technologique et environnemental
(Station de lagunage - Ecosite)
Route des Salins – 34 140 MEZE

EQUIPE PEDAGOGIQUE



Formateur·trices de l'ardam et intervenant·es professionnel·es extérieur·es du réseau Graine Occitanie, selon les thèmes traités : Graine, Ecologistes de l'Euzière, Apieu et Ceméa pour le BPJEPS EEDD et le CS A3D
Stage de base de l'UCC Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs assuré par Le Merlet.

LIEUX DE FORMATION

La formation se déroulera à l'ardam à Mèze.

- L'UCC Accueil Collectif de Mineurs se déroulera pour sa 1^{ère} partie (9 jours) au Merlet à Saint Jean du Gard durant les vacances de février 2019.
- Le Module « Géologie » intégré au module environnement et EEDD se déroulera sur une semaine durant le 1^{er} semestre 2019 au Salagou.
- Le module « Ecologie des milieux » durant le mois de Mai 2019 se déroulera en une semaine d'hébergement (lieu à définir)
- Quelques déplacements sur Montpellier seront à prévoir.

COÛT POUR LES STAGIAIRES



- [Demandeur ses d'emploi](#) orienté·es par un prescripteur Pôle emploi, Mission Locale, Services sociaux du CD, Cap emploi, CIDFF...
- Le coût de la formation, pour un parcours complet est pris en charge à 100 % par la **Région Occitanie** dans le cadre du Programme Régional Qualifiant

Attention des frais de déplacement et d'hébergement sont à prévoir à la charge du stagiaire :

- **296 €*** (base tarifaire 2018) pour l'hébergement et la restauration de la 1^{ère} partie de l'UCC
- **140.50 €*** (base tarifaire 2018) pour l'hébergement et restauration en gîte prévus sur une semaine « géologie » durant le 1^{er} trimestre 2019 au lac du Salagou
- **126€** : Semaine d'hébergement et de restauration pour le module « écologie des milieux »

* Ces tarifs peuvent être légèrement différents en 2019.

- [Particuliers ou salarié·es](#) : nous consulter pour un devis

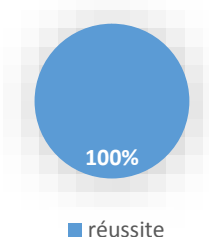
CONDITIONS DE VALIDATION DU DIPLOME BPJEPS EEDD

- Présentation à l'oral d'un travail écrit de préparation d'un projet d'action d'animation EEDD, et d'un bilan d'étape sur sa mise en œuvre devant une commission d'évaluation composée d'un·e professionnel·le et d'un·e expert·e DRJSCS (UC 1 et 2)
- Une mise en situation d'animation accompagnée d'un dossier de présentation pédagogique et suivie d'un entretien d'évaluation devant une commission d'évaluation composée d'un·e expert·e de la DRJSCS et d'un·e professionnel·le ou de 2 professionnel·les (UC 3 et 4)

Dispenses possibles selon les diplômes déjà acquis, détails sur :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexes_27fevrier2017_bp_4uc_eedd-animateur.pdf

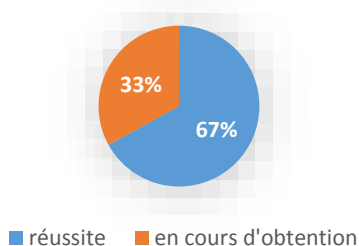
Réussite à l'examen (promotion 2016/2017)



CONDITIONS DE VALIDATION DE L'OPTION « DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR

- Partie 1 : Projet pédagogique de direction rédigé par le·la candidat·e. validé par deux formateurs·trices de l'organisme de formation
- Partie 2 : Avis sur l'expérience de direction d'ACM du·de la candidat·e. du·de la représentant·e de l'organisateur de l'ACM
- Partie 3 : Présentation à l'oral d'un dossier écrit portant sur l'analyse des fonctions de direction vécues en stage pratique et sur l'évaluation de son projet pédagogique devant une commission d'évaluation composée d'un·e professionnel·le et d'un·e expert·e DRJSCS

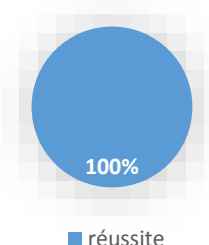
Réussite à l'examen (promotion 2016/2017)



CONDITIONS DE VALIDATION DU CERTIFICATION DE SPECIALISATION D'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Présentation orale d'un dossier écrit portant sur une démarche de Développement Durable dans le cadre du projet d'action et intégrant une démarche participative devant une commission d'évaluation composée d'un·e professionnel·le et d'un·e expert·e DRJSCS

Réussite à l'examen (promotion 2016/2017)



Le titulaire du BPJEPS EEDD exerce ses fonctions au sein :

- De structures associatives : d'EEDD, d'éducation populaire, sportives, d'animation et de vulgarisation scientifique ; de gestion et protection de la nature, musées et écomusées, aquarium, clubs nature, fermes pédagogiques, associations de chantiers et d'échanges internationaux...
- De collectivités locales, de regroupements intercommunaux
- D'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire proposant des prestations d'animation liées à l'environnement en complément d'une autre activité (agricole touristique.....)

INSERTION PROFESSIONNELLE 6 MOIS APRÈS LE BPJEPS (PROMOTION 2016/2017)

■ emploi dans le secteur de l'animation ■ hors animation ■ sans emploi ■ situation non connue

